

grand projet Chêne-Bourg - Chêne-Bougeries

Le grand projet Chêne-Bourg - Chêne-Bougeries fait partie de dix programmes majeurs à l'échelle du canton qui visent à répondre aux besoins de logements et à aménager un cadre de vie de qualité pour tous. Avec l'arrivée de LÉMAN Express dès fin 2019, la gare de Chêne-Bourg deviendra un pôle central des Trois-Chêne, avec de nouveaux espaces publics, des logements, commerces et activités. Ces nouveaux développements s'insèrent dans des quartiers dont le patrimoine bâti et naturel sera largement préservé et mis en valeur.



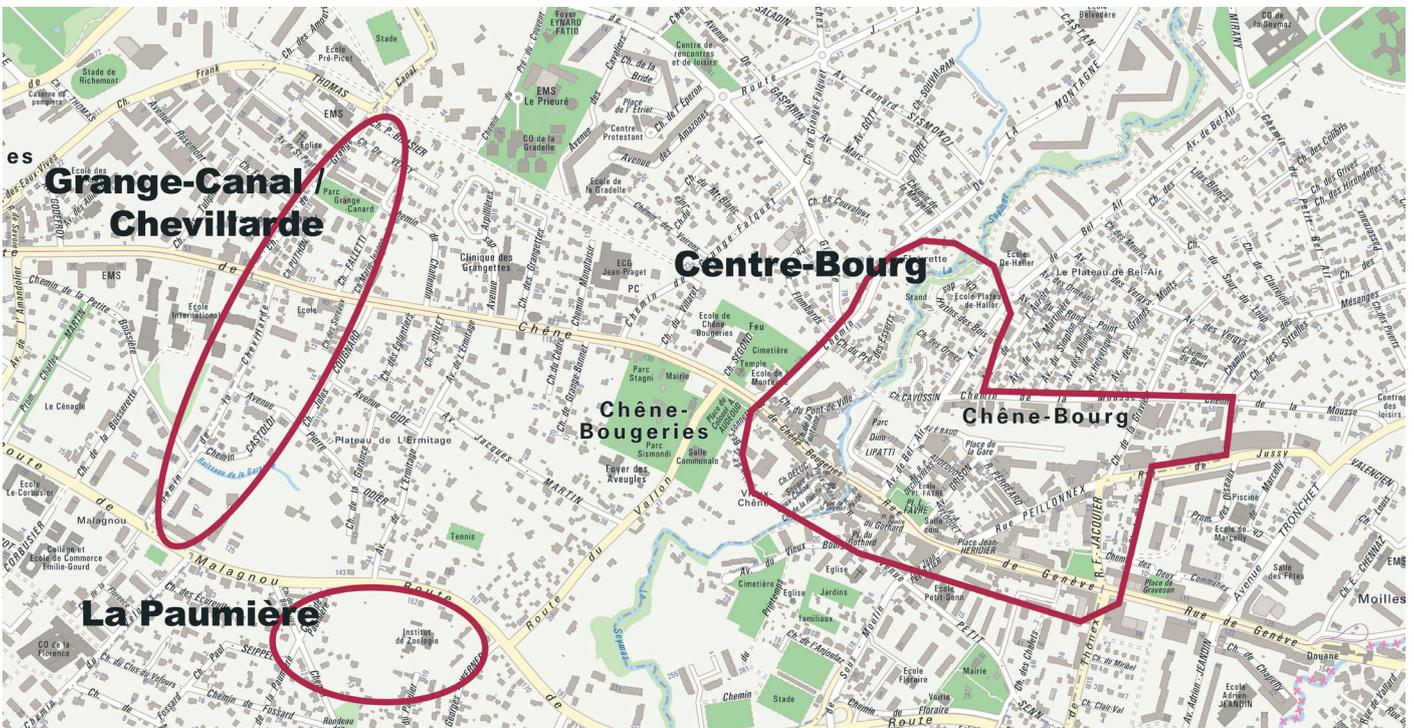
patrimoine naturel de Chêne-Bourg – Chêne-Bougeries

Les études du grand projet ont été menées entre mi-2012 et début 2015 en coordination avec les communes et en concertation avec les habitants et les autres acteurs du projet. Elles ont permis d'établir un diagnostic des besoins des communes et des habitants et d'élaborer un plan guide définissant les grands axes de développement pour le moyen et le long terme.

Dans le cadre du projet, trois périmètres ont été plus précisément étudiés.

- **Centre-Bourg**, situé au cœur des communes de Chêne-Bougeries et Chêne-Bourg au croisement de la Seymaz et de la voie verte du futur LÉMAN Express.
- **Grange-Canal / Chevillarde**, localisé sur la limite ouest de la commune de Chêne-Bougeries, en voisinage direct avec le plateau de l'Ermitage.
- **La Paumière**, sur la commune de Chêne-Bougeries, au sud de la route de Malagnou et limitée à l'ouest par le chemin de la Paumière.

les trois périmètres du projet Chêne-Bourg – Chêne-Bougeries



Chêne-Bourg - Chêne-Bougeries

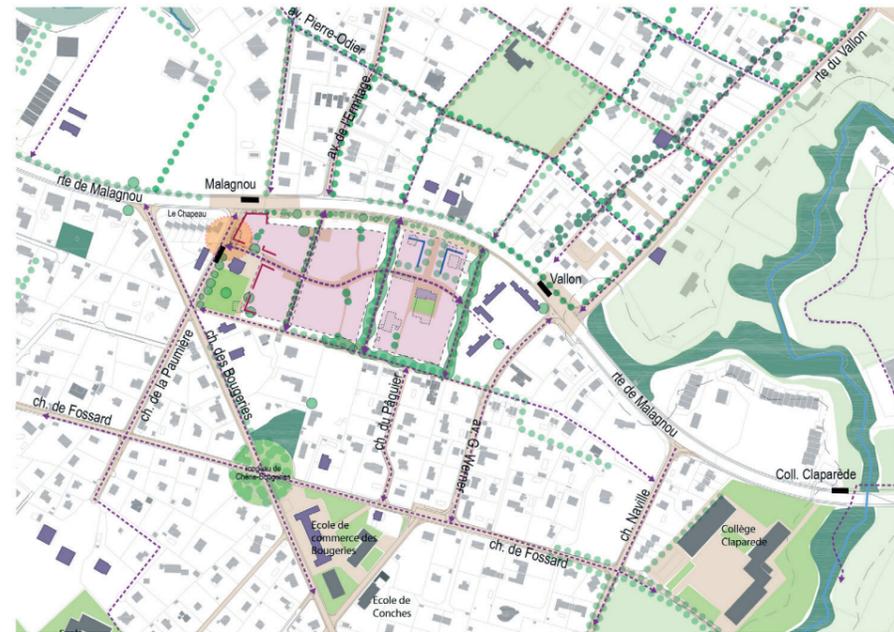
Grange-Canal / Chevillarde

- Définir les périmètres voués à la création de logements et ceux voués à la préservation du patrimoine bâti existant, dans ce secteur affecté au développement urbain depuis 1957.
- Préserver et renforcer le patrimoine arboré.
- Maîtriser le trafic de transit sur le chemin de la Chevillarde, et constituer des itinéraires de mobilité douce est-ouest et nord-sud.
- Mettre en place de nouveaux espaces publics favorables à la vie de quartier.



La Paumière

- Préserver les principaux éléments de patrimoine bâti du secteur avec le maintien à l'ouest de la maison de maître et de ses abords ; préserver et renforcer le patrimoine arboré.
- Prévoir un accès pour les voitures par le chemin de la Paumière et par l'avenue Georges-Werner, puis une gestion par parkings souterrains pour réduire la circulation en surface.
- Aménager des traversées du quartier pour piétons et cyclistes.
- Prendre en compte les zones voisines dans le choix des gabarits des futurs bâtiments, tout en permettant une densification suffisante.
- Créer des espaces publics propices à la vie de quartier.
- Intégrer à la réflexion la résidence Malagnou pour personnes âgées, située à l'angle de l'avenue Georges-Werner et de la route de Malagnou.



Centre-Bourg

- Développer le centre-ville, notamment autour de la nouvelle gare. Grâce à sa connexion au réseau LÉMAN Express et aux nouveaux projets urbains, le secteur de la gare deviendra un pôle central vivant de Chêne-Bourg.
- Renforcer l'urbanisation le long de l'avenue de Bel-Air et du côté est du chemin de la Montagne.
- Valoriser le village de Chêne-Bougeries en préservant son caractère historique.
- Aménager progressivement un parc public sur les bords de la Seymaz.
- Accompagner le développement urbain par des mesures dans les domaines de la mobilité, du paysage et de l'environnement.



Contexte

- Bâtiments existants
- Bâtiments projets validés
- Bâtiments projets non adoptés
- Bâtiments projetés Grand Projet - illustration
- Bâtiments publics
- Bâtiments identifiés comme exceptionnels à intéressants
- Alignement urbain
- Maillage bocager à dominante de chênes à sauvegarder et renouveler
- Arbre majeur

- Espace public
- Espace public végétalisé
- Espace privés végétalisé

Potentiel

- Périmètres à densifier
- Périmètres à protéger
- Périmètres à étudier
- Plan de site n. 29 953
- Bâtiments existants (démolition à évaluer)

- Facades structurant l'espace urbain
- Fronts indicatif, différentes morphologies
- Rue de desserte de quartier proposée
- Fonction nature et loisirs
- Connexions biologiques / mobilité douce
- Promenade le long de la Seymaz
- Mobilité douce
- Voie verte
- Noeuds de rencontre, polarités

- Commerces, Restauration, Café, Bar
- Services
- Réserve pour un équipement (site à choix)
- Arrêts tram
- Arrêts bus
- Alignement urbain
- Maillage bocager
- Plantations aléatoires

- Cadastre forestier
- Ensemble arboré structurant
- Parc / Espace vert public
- Autres espaces verts
- Maillage bocager proposé
- Arbre, cordon ou bosquet remarquable
- Croisement Seymaz, voie verte à étudier
- Recul de 30 m à respecter vis-à-vis de la Seymaz / de la Garance

le projet en bref

> communes concernées :

Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries

> périmètres des secteurs étudiés :

env. 54 hectares

- Centre-Bourg : 30 hectares
- Grange-Canal / Chevillarde : 18 hectares
- La Paumière : 6 hectares

> concertation :

Le déploiement de la concertation dans tous les nouveaux plans localisés de quartier va permettre à chacun de contribuer au développement de projets urbains de qualité

plus d'information :

www.ge.ch/chene-bourg-chene-bougeries

suite du processus

Avec l'aboutissement de la réflexion sur le grand projet, commence maintenant un travail de transcription et de développement de ces orientations dans différents documents de planification, à l'échelle des quartiers ou des communes :

plans localisés de quartier

- Ch. de la Chevillarde / Ch. Jules-Cougnard (Chêne-Bougeries) à l'horizon 2018.
- PLQ Sud Chemin de la Mousse (Chêne-Bourg) en 2018.
- Secteur La Paumière (Chêne-Bougeries), en 2019.

modifications de zones

- MZ Seymaz-Sud (Chêne-Bourg) en cours de procédure.

plans directeurs communaux

- Les planifications communales de Chêne-Bourg et de Chêne-Bougeries doivent être mises en conformité avec le nouveau plan directeur cantonal ; les orientations du grand projet pourront être intégrées à cette occasion.

poursuivre les réflexions sur...

- la mise en place d'itinéraires vélo afin d'accéder facilement à la future halte CEVA de Chêne-Bourg ;
- le développement d'activités économiques à proximité du secteur Centre-Bourg.

le Centre-Bourg vu depuis la rue de Chêne-Bougeries

